

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PERMANENTE

DU LUNDI 30 JANVIER 2017

➤ Plusieurs véhicules du Conseil départemental ont été sortis de l'inventaire. La réduction du parc automobile se poursuit (420 véhicules en 2016 / 374 véhicules début 2017).

➤ A l'occasion d'une information sur les marchés adaptés, le Président du Conseil départemental, Edouard Courtial, a rappelé que les dépenses de communication étaient passées de 3 200 000 € en 2015 à 1 300 000 € en 2017.

➤ Plusieurs travaux intéressant la voirie départementale ont été annoncés. Parmi ceux-ci figurent la RD 200 entre Compiègne et l'Autoroute A1 pour un montant de 3 300 000 €.

➤ On se demande souvent comment les GPS que nous utilisons sont actualisés. Le département de l'Oise comme d'autres départements, en tant que gestionnaire du réseau routier départemental détient des données géographiques qui sont transmises aux sociétés fournisseuses de données cartographiques nécessaires à la navigation des usagers. C'est ainsi que deux protocoles sont intervenus avec TOM TOM et MICHELIN TRAVEL PARTNER pour s'engager à leur transmettre annuellement le référentiel routier actualisé.

➤ Pour mémoire, la loi NOTRe a transféré à la Région les transports collectifs. Le Conseil départemental reste compétent pour le transport des personnes handicapées. Malgré cela, nous avons décidé de continuer à aider les communes pour les abris voyageurs. Le département lance une procédure d'appels d'offres pour renouveler pour une période de 10 ans un marché de location, d'installation et d'entretien maintenance du mobilier urbain (abribus). Ces équipements sont mis à la disposition des communes qui le souhaitent, ces dernières devant s'engager à réaliser la plateforme accueillant l'abribus et le raccordement électrique. Ce marché est estimé à 7 800 000 €.

Les montants des amendes applicables aux usagers du réseau départemental ont été revus :

- Titre de transport non validé : 34.50 €
- Absence de titre de transport : 51.50 €
- Outrage à agent : 178 €

➤ Eric de Valroger a été désigné en remplacement d'Alain Letellier, comme titulaire à la Commission départementale de la sécurité routière. Il siègera dans les formations spécialisées « conduite et enseignement de la conduite » « manifestations sportives » « fourrières ». Tout un programme !

➤ Il a été décidé d'installer une caméra de vidéo protection à l'entrée du collège de Verberie.

➤ Une somme de 57 000 € a été votée, au titre des dotations complémentaires de fonctionnement, affectée au remboursement des frais liés au très haut débit des collèges privés.

➤ Le travail de mémoire et d'histoire se poursuit en 2016-2017 notamment sur le thème « 1917 : de l'Oise occupée à l'Oise libérée ». De nombreuses visites sur sites sont prévues pour des collégiens de 12 établissements sélectionnés.

➤ Au titre des sorties d'inventaire, on notera :

- 21 205 ordinateurs portables Toshiba remis aux élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} en 2010
- 11 062 ordinateurs portables Toshiba remis aux élèves des 6^{ème} en 2011
- 12 500 ordinateurs portables Toshiba remis aux élèves de 6^{ème} en 2012
- 12 500 ordinateurs portables Samsung remis aux élèves de 6^{ème} en 2013.

Cela donne une idée du coût exorbitant de l'opération Ordi 60 à laquelle nous avons heureusement mis fin.

➤ Une somme de 800 000 € a été votée pour subventionner les comités sportifs départementaux. Cette aide est en augmentation puisqu'elle était de 770 000 € l'an passé. Les clubs qui enregistrent les aides les plus importantes sont l'UNSS avec 90 6683 €, le football avec 70 388 €, le tennis avec 47 872 €, le handball avec 37 401 € et le basket-ball avec 38 124 €. Au total ce sont 58 comités sportifs départementaux qui bénéficient de ces subventions.

➤ Dans le cadre de l'aménagement des équipements sportifs de notre territoire, le Conseil départemental mène une politique volontariste pour le développement de la pratique sportive libre et gratuite grâce à l'implantation d'équipements sportifs de proximité. Dix équipements ont été programmés. La Ville de Margny-lès-Compiègne fait partie des bénéficiaires.

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AU CANTON DE COMPIEGNE1

22 000 € : Association Sportive des Cheminots de Compiègne et Margny-lès-Compiègne

22 000 € : BMX Compiègne Clairoux

45 000 € : Compiègne Hand Ball Club

100 000 € : Rugby Club Compiégnois

38 000 € : Sport Nautique Compiégnois

16 000 € : Stade Compiégnois Basket-ball

37 000 € : Tennis Compiègne Pompadour

8 618 € : Comité départemental d'Aviron

2 183 € : Comité départemental d'Echecs